



S.E.A. Paquetterie SYNDICAT EAU - ASSAINISSEMENT DE LA PAQUETTERIE

Nonancourt, 28 novembre 2017

Madame, Monsieur, Abonnés du Syndicat de la Paquetterie
Commune de ST GEORGES MOTEL

Mise en place du prélèvement automatique des factures d'Eau

Madame, Monsieur,

Afin de répondre à de nombreuses demandes, le Syndicat Eau et Assainissement de la Paquetterie vous propose DEUX nouveaux modes de règlement de vos factures, simples, pratiques et sûrs :

1 / LE PRELEVEMENT MENSUEL, comment ça marche ?

Votre règlement est échelonné sur **6 mensualités consécutives** (pour un minimum de 60.00 € facturé). Elles sont calculées sur la base de **1/6 de votre consommation réelle annuelle**. Le prélèvement s'effectue automatiquement le 10 de chaque mois, sur votre compte bancaire ou postal.

CHAQUE ANNEE vous recevrez au bas de votre facture d'eau un échéancier indiquant le montant et les dates de vos prélèvements, de façon à vous permettre d'avoir un contrôle de vos paiements et de pouvoir approvisionner votre compte en conséquence.

2 / LE PRELEVEMENT unique à échéance, comment ça marche ?

Votre règlement est prélevé sur votre compte bancaire ou postal en une seule fois à la date d'échéance inscrite sur votre facture.

POUR ADHERER :

Une simple demande auprès du service administratif du SEA Paquetterie (par téléphone aux heures de bureau ou courrier ou mail) en précisant si vous désirez le prélèvement mensuel ou le prélèvement unique à échéance.

Le service administratif du SEA Paquetterie se tient à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Veillez croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments dévoués.

Le Président,
M. Roger BAELEN